AR PREFECTURE

006-200016319-20201217-2020_17-DE

Regu le 21/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE EN CHARGE DU SCOT DE L'OUEST DES ALPES-MARITIMES

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 56

En exercice: 56

Date de la convocation : 9 Décembre 2020

SEANCE du 17 Décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-Sept Décembre, le Comité Syndical du syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

PRESENTS: Madame, Monsieur: Jérôme VIAUD – Pierre ASCHIERI – Serge BERNARDI – Marino CASSEZ – Claude CEPPI – Marc COMBE – Jean-Marc DELIA – Isabelle DOURLENS – Jean-Luc FRANÇOIS – Jean-Paul HENRY – Christian ORTEGA – Ludovic SANCHEZ – Philippe SAINTE-ROSE-FANCHINE – Bernard ALENDA- Didier CARRETERO – Eric CHAUMIER – Guy LOPINTO – Jean-Michel RANC – Emma VERAN – Philippe BONELLI – Jacques-Edouard DELOBETTE – Gérard MOLINES – Fabrice RUF – Emmanuel BLANC – Marc OCCELLI.

EXCUSES: Madame, Monsieur: Claude BOMPAR – Jean-Louis CONIL – Christophe MOREL – Ismaël OGEZ – Claude SERRA – Charles BEREGE – Magali CHELPI-DEN-HAMER – Gilles CIMA – Christophe FIORENTINO – Julie FLAMBARD – Richard GALY – Sébastien LEROY – Marie POURREYRON – Jean-Luc RICHARD – Christophe ULIVIERI – Daniel LE BLAY – Rémy PELLESCHI – Sandrine BERGERE-MORANT – Grégori BENETTO – Monique GARRIOU – Gilles GAUCI – Sophie MAMAN-BENICHOU – Véronique PIEL – Sophie ROHFRITSCH – Catherine SIMON.

ONT DONNE POUVOIR: Michèle TABAROT à Bernard ALENDA – Yves PIGRENET à Didier CARRETERO – Sébastien LEROY à Eric CHAUMIER – Georges BOTELLA à Emmanuel BLANC – Richard GALY à Jean-Michel RANC – Christophe ULIVIERI à Guy LOPINTO – Muriel DI BARI à Marc OCCELLI.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 18 Septembre 2020.

2020-17: Composition du Bureau du Syndicat

Après dépôt en Préfecture Le : 21/12/2020

Le: 20/12/2020

Publication ou notification
Du: LL LL 2020

006-200016319-20201217-2020_17-DE

Regu le 21/12/2020



DELIBERATION - N° 2020- 17

COMITE SYNDICAL

DU 17 DECEMBRE 2020

OBJET: Composition du Bureau du Syndicat

<u>SYNTHESE</u>: Suite au renouvellement du Comité Syndical, il convient de déterminer la composition du Bureau du Syndicat conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Afin d'assurer une représentation équilibrée du territoire, il est proposé de désigner 12 élus titulaires, dont 6 pour la CA du Pays de Grasse et 6 pour la CA Cannes Pays de Lérins.

Monsieur le Président expose :

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau du syndicat est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Ses attributions correspondent principalement aux missions suivantes :

- Suivre l'avancement des études et de la procédure,
- Définir les priorités d'actions et les orientations stratégiques en lien avec les commissions de secteur,
- Valider les grandes étapes de l'élaboration du SCOT,
- Préparer et organiser la démarche de concertation,
- Réorienter éventuellement les études, fixer les points et éléments qui nécessitent d'être approfondis,
- Assurer l'interface avec les structures intercommunales, les Communes et les commissions transversales de secteur,
- Préparer les travaux du Comité syndical,
- Donner un avis sur les dossiers de CDAC après avis des commissions de secteur concernées.
- Donner un avis sur les demandes d'extension de l'urbanisation
- Donner un avis sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration après avis des commissions de secteur concernées,

Afin de faire suite au renouvellement général du Comité syndical en date du 18 Septembre 2020 et d'assurer une représentation légitime et équilibrée du territoire, il est proposé de répartir les membres du Bureau par entité territoriale :

- La C.A. du Pays de Grasse,
- La C.A des Pays de Lérins

AR PREFECTURE

006-200016319-20201217-2020_17-DE

Regu le 21/12/2020

Il est donc proposé 12 membres titulaires pour le Bureau, représentés par les deux Présidents des Communautés d'Agglomération du Pays de Grasse et de Cannes Pays de Lérins et des Vice-Présidents élus lors du renouvellement de l'assemblée en date du 18 Septembre 2020, soit :

- 6 membres titulaires pour la C.A. du Pays de Grasse

Jérôme VIAUD (Président SCOT et CAPG)

- Marino CASSEZ

Jean-Marc DELIA

- Christian ORTEGA

Michèle PAGANIN

- Claude SERRA

- 6 membres titulaires pour la C.A des Pays de Lérins

David LISNARD (Président CACPL)

- Sébastien LEROY

Yves PIGRENET (1er Vice-Président SCOT)

- Richard GALY

Christophe FIORENTINO

- Georges BOTELLA

En cas de partage des voix, le Président du Syndicat aura une voix prépondérante.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité,

- DE FIXER le nombre de membres au Bureau à 12 membres titulaires, composé des deux Présidents des Communautés d'Agglomération du Pays de Grasse et de Cannes Pays de Lérins et des 10 vice-Présidents.
- D'APPROUVER la répartition des membres du Bureau par entité territoriale, soit :

6 membres titulaires pour la C.A. du Pays de Grasse

Jérôme VIAUD (*Président SCOT et CAPG*)

- Marino CASSEZ

Jean-Marc DELIA

- Christian ORTEGA

Michèle PAGANIN

- Claude SERRA

6 membres titulaires pour la C.A des Pays de Lérins

David LISNARD (Président CACPL)

- Sébastien LEROY

Yves PIGRENET (1er Vice-Président SCOT)

- Richard GALY

Christophe FIORENTINO

- Georges BOTELLA

Fait à Grasse les jours, mois et an que dessus.

Jérôme VIAUD

Président du Syndicat mixte

En charge du SCDT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

AR PRÉFECTURE

Composition du Bureau du Syndicat

Numéro de l'acte :

2020_17

Date de la décision :

17/12/2020

Identifiant unique de l'acte :

006-200016319-20201217-2020_17-DE

Acte transmis par :

Catherine INFANTES

Collectivité emettrice :

SCOT OUEST DES AM

Date de l'accusé de réception :21/12/2020

Nature de l'acte :

Délibérations

Matière de l'acte :

Institutions et vie politique / Fonctionnement des assemblees

Document:

99 SE-006-200016319-20201217-2020 17-DE-1-1 1.pdf (Document original)

Date de dépôt de l'acte :

21/12/2020 16:55:04

Date d'envoi de l'acte :

21/12/2020 16:56:13

Date de réception de l'AR :

21/12/2020 16:57:02